

SATEP

Service d'Animation Territoriale
Eau potable



Le SATEP intervient auprès des collectivités prioritaires en charge de la production de l'eau pour les assister dans la réalisation d'études de bassin d'alimentation de captage et la mise en place de mesures axées sur la prévention des pollutions diffuses.





MODALITÉS D'INTERVENTION

- Le service prend contact avec les collectivités territoriales classées comme étant prioritaire par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Conseil Départemental de l'Yonne sur des territoires-cibles définis annuellement.
- Le **coût du service pour les collectivités éligibles** est pris en charge conjointement par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Conseil Départemental de l'Yonne.



QUELQUES DONNÉES CHIFFRÉES ICAUNAISES

300 captages dans l'Yonne dont environ **120** captages avec dépassements ponctuels ou chroniques des normes de qualité (pollutions diffuses : nitrates et pesticides).

99 % des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable prélèvent une eau d'origine souterraine, les autres étant des prises d'eau de surface (lac et rivières).

22 millions de m³ environ sont distribués par an pour **181 000** abonnés.



CONTACTS

**CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
DE L'YONNE**

Patrick SARRAZIN
Tél. 03 86 34 6131
patrick.sarrazin@yonne.fr

AESN
Direction Territoriale Seine-Amont
dsam@aesn.fr
www.eau-seine-normandie.fr

